



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOI, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.  
Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu Laensbergk.

## GAZETTE DE LIÈGE.

### ANGLETERRE.

Londres, le 17 mai. — M. Canning est revenu hier de Coombe-Wood. On a remarqué qu'il marchait encore avec difficulté et qu'il paraissait faible.

— Le duc d'York a fait samedi dernier une chute de cheval, qui n'a eu heureusement aucune suite fâcheuse.

— Le dernier numéro du *Courrier* contient trois documents d'assez grande importance qui, hier au soir, ont été déposés par M. Canning sur le bureau, dans la chambre des communes. Le premier est le traité conclu avec la Russie par M. Stratfort-Canning, durant sa dernière mission à Pétersbourg, et qui lève toutes les difficultés qui existaient entre ce pays et la Russie quant à certains droits de commerce et de navigation dans la mer Pacifique. Le second est le traité entre l'Angleterre et la Suède, qui pourvoit à une suppression plus efficace de la traite des esclaves; et le troisième est le traité entre l'Angleterre et les provinces-unies de la Plata, qui a déjà été publié, mais qui doit être maintenant envisagé comme une pièce officielle complète.

Lorsque M. Canning a déposé ce dernier traité sur le bureau, et le *Courrier*, des acclamations vives et répétées ont retenti de tous côtés de la chambre, et c'est la meilleure ratification qu'un pareil acte pouvait recevoir. Ce témoignage doit avoir été bien agréable à ce ministre dont la politique prévoyante et libérale à l'égard de l'Amérique du sud peut actuellement être considérée comme ayant triomphé de tous les obstacles qu'un homme d'état plus timide aurait craint d'aborder.

Il n'est point improbable qu'avant la clôture de la session, les traités avec le Mexique et la Colombie soient ratifiés et communiqués à la chambre.

— La courte pétition suivante a été signée par deux chefs de collège, huit professeurs et environ trente maîtres des arts de l'université de Cambridge :

*aux lords spirituels et temporels assemblés en parlement.*

« L'humble pétition des soussignés gradués, membres de la convocation ou du sénat des universités d'Oxford et de Cambridge, représente que vos pétitionnaires sont partisans de (ce qui est un nomme communément) l'émancipation catholique, et en conséquence demandent très instamment qu'un bill récemment adopté par la chambre des communes du parlement, intitulé : *pour l'abolition des incapacités qui pèsent maintenant sur les sujets catholiques romains de S. M.*, reçoive la sanction de vos seigneuries. »

— La *Société africaine* a tenu sa séance annuelle sous la présidence du duc de Gloucester. Beaucoup de membres du parlement y étaient présents. Le rapport annuel, lu par le secrétaire, contient une série de détails affligeants sur la protection que les pavillons français, espagnol et portugais donnent à la traite des nègres; en voici quelques passages : « Partout où un bâtiment français paraît, les chefs de villages commencent à se faire la guerre, à enlever des prisonniers qu'ils vendent aussitôt comme esclaves.... Une légation royale française a refusé d'aider un bâtiment anglais à arrêter des bateaux négriers.... Les marchands négriers de Nantes ont imaginé un moyen pour éluder l'action des tribunaux : ils substituent aux mots *traite des nègres*, ceux-ci : *commerce en ivoire*, et ils désignent les esclaves officiellement sous le terme : *morceau de bois*. » M. Buxton, membre du parlement, a prononcé un discours principalement dirigé contre les négriers français, il assure que les capitaines font un contrat secret avec leurs équipages, par lequel les matelots s'engagent à se parjurer, en cas de sentence judiciaire; ils font serment qu'ils n'ont acheté que de l'ivoire, ou que des mulets.

— Dans la chambre des pairs, séance d'hier au soir, le nombre des propositions présentées sur la question catholique était si grand, que la lecture n'a duré plus de deux heures. Craignant une affluence extraordinaire à la séance de ce soir, on a lu la seconde lecture de ce bill sera débattue, on a pris des mesures de précaution. On n'admettra que les personnes munies de billets d'entrée.

— La *Gaceta de Colombia* contient le récit suivant touchant les prétentions faites par le gouvernement français à Bolivar; la première par l'intermédiaire de laquelle cette proposition a été faite n'est pas nommée, mais elle est représentée comme ayant eu des relations avec les cortès d'Espagne, le prince de Metternich et l'empereur Alexandre.

Un Français ayant transmis de Londres au libérateur et président, des lettres particulières dans lesquelles il cherchait à lui inspirer de la défiance contre le ministère anglais, pour ce qui regarde la reconnaissance de la Colombie, lui conseilla de se proclamer roi constitutionnel et suggéra les mesures nécessaires pour gagner le militaire et les citoyens de ce pays, amis de la liberté; enfin, il lui promit de lui apporter en personne un projet de constitution. Il termina en l'assurant qu'à ces conditions les puissances de l'Europe ne feraient aucune difficulté de reconnaître la Colombie. Le président indigné à la lecture de pareilles propositions, a tout aussitôt envoyé ces lettres au vice-président de la république, en lui annonçant dans une mission confidentielle qu'il les remettait entre ses mains, et qu'il put en donner connaissance au congrès et informer les représentants de la nation des suggestions des ennemis de l'Amérique, pour qu'il

sachent qu'il ne gardera jamais le secret sur de pareilles communications, ne désirant que de *vivre en citoyen et mourir en homme libre*. »

— Des lettres de la Guyane du 28 mars, confirment le départ de l'escadre française de Porto-Cabello, et l'apaisement des différends au sujet de la capture de quelques navires français. On remarque à cette occasion combien la communication avec la Colombie est accélérée par l'établissement des paquebots; des marchands ont reçu de la Guyane des réponses aux lettres datées de Londres le 19 février, ce qui fait 86 jours pour les deux traversées.

### FRANCE.

Paris, le 18 mai. — On assure que le jour du sacre un grand nombre de condamnés seront graciés et mis en liberté.

— Plusieurs bataillons de la garnison de Paris, sont partis ce matin pour Rheims.

— Les craintes que la maladie du maréchal Suchet avait inspirées, sont à peu près dissipées, il est aujourd'hui en pleine convalescence; mais on ne croit pas qu'il lui soit possible d'assister au sacre de S. M., pour lequel il a reçu une lettre close.

— M. de Mauremont, préfet du Lot, vient d'adresser à ses administrés une proclamation à l'occasion du sacre. Il y est dit que la royauté, en France, est un sacerdoce, et que si le sacre ne fait pas les rois, il leur confère de grands privilèges spirituels.

— Aujourd'hui Fort a été au carcan et flétri, sur la place du Palais de Justice.

— L'exécution à mort d'un parricide, nommé Casimir Wallon, a eu lieu le 7 à Amiens. Ce malheureux a été conduit sur le grand-marché, en chemise, nu-pieds et la tête couverte d'un voile noir. Après avoir embrasé son confesseur, M. Dauthile, l'exécuteur lui coupa le poing droit, la violence de la douleur lui fit alors pousser des cris affreux; mais presque aussitôt sa tête tomba sur l'échafaud. Une foule immense assista à ce triste spectacle.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 16 mai.

Après la lecture du procès-verbal, on reprend la délibération sur le chapitre du budget de la marine.

M. Labbey de Pompières parle contre le matériel des exploitations forestières; puis après quelques débats entre le ministre et l'orateur, la chambre adopte l'ensemble du budget de la marine, montant à 58 millions.

On passe au budget du ministère des finances, sur lequel M. Casimir Périer, dans un discours assez étendu, fait des remarques critiques; le ministre des finances lui répond; il est refuté par une réplique de M. Périer, qui n'empêche pas que la chambre ne vote, sans discussion ultérieure, la plupart des chapitres du ministère des finances.

M. Labbey de Pompières demande la parole sur l'article 3 du chapitre 15, intitulé entretien et répartitions du mobilier et des bâtimens, 120 mille francs.

L'honorable membre s'exprime en ces termes :

Messieurs, jusqu'ici vous avez alloué des sommes assez considérables à l'entretien du mobilier et des bâtimens du ministre des finances, cette allocation devrait cesser aujourd'hui, puisque le ministre est logé dans un superbe hôtel tout neuf, auquel on assure qu'il ne manque rien. (On rit.)

Je ne vois pas comment l'entretien du mobilier, qu'on dit fort beau, peut coûter tant d'argent. (On rit de nouveau.) S'il faut unesomme aussi considérable aujourd'hui que ce mobilier est tout neuf, que sera-ce dans quelques années d'ici. (L'hilarité continue.)

Je désirerais que M. le ministre voulût bien nous dire quelles sont les réparations à faire dans ce magnifique palais, qui ne craint pas même la foudre, puisqu'on y a mis six paratonnerres. (L'hilarité redouble.)

Je ne vois pas ce qui peut y manquer, à moins que ce ne soit un parachute. (Nouveaux éclats de rire.)

Je crois donc que la dépense de 120,000 fr. est inutile, et j'en demande la suppression.

Après quelques observations de M. de Villèle sur l'emploi des 120,000 fr., l'amendement de M. Labbey de Pompières est rejeté, et le chapitre 15 adopté.

Il en est de même des suivans jusqu'au 21<sup>e</sup>.

La séance est levée. La chambre se forme en comité secret pour discuter le rapport de sa commission de comptabilité, et fixer son budget spécial.

Cours de la bourse du 18 mai. Cours au comptant. 5 p. cent cons. 101 25 c.; 3 p. cent, 74 fr. 70 c.; Emprunt royal d'Espagne, 57 1/4, 16<sup>e</sup> série. Act. de la banque, 2175. La fin du mois. Cinq pour cent. A 2 heures 101 fr. 55 c.; à 3 heures 101 fr. 35 c. Trois pour cent, 74 90.

### PAYS-BAS.

#### LIÈGE, LE 21 MAI.

On mande d'Anvers, qu'un événement, pour ainsi dire sans exemple dans ses environs, vient d'avoir lieu à Burght. La nuit du 15 au 16 de ce mois, le bateau du sieur Dewael se trouvait à l'ancre dans l'Escaut. Vers minuit, deux individus parviennent jusqu'au dit bâtiment, y montent dans le plus grand silence, et se ren-



dent aussitôt à la chambre du batelier qui dormait profondément ; ils le garrottent de manière à empêcher non-seulement tout mouvement, mais même ses cris, ils en font de même au domestique qui couchait séparément, et qui n'avait rien entendu. Les brigands, maîtres alors du bâtiment, procèdent tout à leur aise au pillage, objet de leur entreprise. Parmi les valeurs qu'ils ont emportées, on cite notamment environ 400 couronnes de France, 35 louis d'or, etc. On assure que les démarches faites par la police locale pour parvenir à la découverte de ces individus, ont jusqu'à présent été inutiles, et l'on a d'autant plus lieu de craindre l'impunité de ce crime, que le batelier et son domestique, surpris dans le plus profond sommeil, ne peuvent donner de renseignements sur le signalement des malfaiteurs. (J. de la Belg.)

— On nous écrit de Namur, du *Journal de Bruxelles*, qu'un négociant de cette ville, vint depuis quelques mois seulement, s'est marié civilement il y a sept jours. Depuis lors la foule s'assemble chaque soir devant sa demeure, et il y a charivari complet, à l'aide de cornes, bouts de trompettes, etc. La police n'ayant pu parvenir, le premier jour, à dissiper ce rassemblement, s'est transportée le lendemain et le surlendemain sur les lieux, assistée de la force armée, consistant en un détachement de maréchaussée et dix soldats de la garde. Les ménagemens commandés par l'autorité ne servirent qu'à encourager les turbulens : on cornait aux oreilles de la troupe, on suivit même un agent de police jusqu'au bureau central en sifflant et le huant. Un détachement de trente hommes, outre un piquet de maréchaussée, fit le service dans la soirée du dimanche ; dans celle du lundi un capitaine, deux lieutenants et cent hommes ne purent parvenir davantage à rétablir l'ordre. Hier soir les efforts d'un semblable nombre de soldats, aidés de maréchaussées à pied et à cheval, furent aussi infructueux. Les amis de l'ordre ont particulièrement remarqué avec la plus profonde indignation que chaque fois que le piquet à cheval, qui était sous les armes, passait devant l'un des estaminets de la Grand-Place, il était hué par les individus rassemblés sur l'escalier de cet estaminet ; ils se demandaient si un corps composé de militaires respectables, de l'élite de l'armée, pouvait être insulté impunément d'une manière aussi scandaleuse ? Cinq individus ont été condamnés aujourd'hui à cinq jours d'emprisonnement par le tribunal de simple police, en conformité des articles 479, n. 8 et 480 du code pénal ; mais cette mesure ne peut produire aucun résultat satisfaisant dans l'état des choses, et on attend avec anxiété la soirée de ce jour.

— On lit dans un journal de Bruxelles :

Nous apprenons par la voie de Paris, que les poursuites dirigées contre l'éditeur du *Courier de la Flandre*, sont les suites de l'insertion dans son journal d'un article de *l'Etoile* qui renferme des imputations calomnieuses contre le gouvernement des Pays-Bas.

— Les journaux anglais contiennent quelques nouveaux détails sur la cause de la guerre de l'île de Célèbes, dont le résultat a été, comme on sait, que les troupes des Pays-Bas se sont enfermées à Macassar. Voici les griefs allégués par les Bugis :

Les naturels prétendent que le gouvernement des Pays-Bas a proposé aux Bugis-Jones un nouveau traité contenant les dispositions suivantes : toutes les nations Bugis se reconnaîtront vassaux du gouvernement Européen. Aucune sentence de mort ne sera mise à exécution sans la confirmation des autorités des Pays-Bas ; il ne se fera aucun appel aux armes sans la sanction de ces mêmes autorités ; toutes les querelles qui naîtront parmi les Bugis, seront soumises à leur arbitrage, et leurs décisions seront définitives ; les princes féodaux de l'état de Bugis communiqueront directement avec le gouvernement européen, et non plus comme autrefois par l'intermédiaire de leur souverain reconnu, et enfin, les ordonnances fiscales des Pays-Bas, pour autant qu'elles concernent le commerce, seront en pleine vigueur, le long des côtes de Bugis, et aucune *praha* (navire) de Bugis ne quittera les ports de Célèbes, sans être munie d'un registre et d'un passeport des Pays-Bas.

On pense que ces détails sont fort exagérés.

— On lit dans le *Globe and Traveller* : Madame du Cayla a donné une fête, à Saint-Ouen, à l'occasion du mariage de sa fille, avec le prince de Craon. La dot est d'un million et demi. Il y a aussi un fils à établir ; on croit qu'il recevra au moins autant que sa sœur.

— L'ambassadeur extraordinaire de la Grande-Bretagne près le cabinet russe, lord Stratford Canning, que les journaux de Bruxelles annonçaient se trouver à Moscou, est arrivé le 12 de ce mois à Berlin.

— La chambre des communes d'Angleterre a accordé, sur la proposition du chancelier de l'échiquier, une récompense de 2,000 liv. sterl. à M. Adam, inventeur d'un nouveau système de pavage.

— Le prince de Metternich est arrivé à Milan le 7 mai.

— M. de Salviati, chargé d'affaires de S. M. le roi de Prusse près de notre cour, passe en la même qualité près de celle de Madrid. Il partira au premier jour pour cette nouvelle destination. On ne connaît pas encore son successeur. (J. de Bruxelles.)

— La Gazette d'Augsbourg publie les nouvelles suivantes, arrivées par voie extraordinaire de Bucharest :

Ibrahim-pacha se trouve dans une position désespérée ; il est pressé vivement par les grecs qui affluent de toutes parts. On ajoute que son débarquement a eu pour résultat un armement général. Des patrons Français, qui viennent des parages de la Morée, témoignent les plus grandes inquiétudes pour Ibrahim-pacha. On n'entend rien des troupes qui s'avancent en Morée, sous les ordres du séraskier Reschid-pacha.

La même feuille prétend que le véritable motif du voyage de M. de Metternich à Paris, était la guerre de Grèce. L'Autriche, enfin, aurait consenti à l'établissement de deux principautés, l'une dans les îles, l'autre dans la Morée, gouvernées à peu près comme celle de Moldavie et de Valachie. Le cabinet français adoptait ce projet ; mais l'Angleterre a déclaré qu'elle ne voulait pas se mêler de la politique intérieure des Grecs, qui méritaient par leur courage de rester libres et de se constituer eux-mêmes.

— On écrit de Trieste :

« Plusieurs officiers européens, qui n'ont pas rougi de se mettre au service des musulmans pour attaquer des chrétiens, ont été fait prisonniers et conduits à Napoli de Romanie. »

— Un journal de Paris s'exprime dans les termes suivans à l'égard du discours prononcé la veille par M. Dudon à la chambre des députés :

« Jusqu'ici lorsqu'il avait été question de la traite des nègres, les orateurs ministériels avaient gardé le silence. Mais hier, un conseiller-d'état a dit ce que nul n'avait encore osé faire : à la face du monde, il a pris

la défense de la traite ; il a regretté qu'au lieu de la proscrire, on ne se fût pas borné à en régler l'exercice ; il a soutenu, d'après l'autorité de Filangieri, qu'il fallait se garder de faire des lois trop sévères. Touchante mansuétude de la part d'un orateur qui approuvait la loi sur le sacrilège !

Qui le croirait ? C'est au nom de l'humanité que M. Dudon veut que la traite se fasse légalement. Les peuplades d'Afrique, dit-il, égorgent leurs prisonniers depuis qu'elles ne trouvent plus à les vendre. Demandez à la société africaine de Londres ce qu'il faut penser de cette assertion ; elle vous apprendra (voir article Londres) que c'est la traite qui produit ces guerres atroces, ces invasions dévastatrices exercées sur des populations paisibles par des brigands qui vont vendre leurs prisonniers à d'autres brigands placés sous l'égide d'un pavillon qu'ils déshonorent.

Le gouvernement anglais, les membres de la famille royale, les hommes les plus distingués de l'Angleterre, la masse du peuple anglais, les philanthropes de tous les pays immolés aux négriers, ne suffisaient pas à M. Dudon ; il fallait quelque chose aussi pour les nationaux ; c'est sur l'honorable classe des commerçans que son choix est tombé : les sarcasmes de l'orateur se sont adressés aux épiciers, classe abjecte en effet qui ne sait s'enrichir que par un honnête travail, par d'utiles spéculations, et qui dédaigne la voie la plus expéditive de la piraterie ! Les épiciers, suivant lui, sont étrangers à la science de l'homme d'état. Certes, ils s'en feraient gloire, si la science de l'homme d'état consistait à défendre le plus lâche, le plus abominable des trafics. Mais ils savent que le véritable homme d'état n'a d'autres maximes que celles de l'humanité et de la justice ; que les maximes contraires sont toujours produites par l'ineptie ; à laquelle se joignent souvent des motifs pires encore : quoique M. Dudon dise sur sa science, personne n'y croira ; même sous ce rapport, la France et l'Europe savent la différence qu'elles doivent faire entre un conseiller d'état comme M. Dudon et un épicier comme M. Delessert.

Sidi Mahmoud assistait à cette séance ; il a pu croire un moment qu'il n'avait pas change de pays : la justification des pirates négriers par un orateur chrétien, a dû flatter agréablement son oreille ; il a pu y voir un hommage indirect aux pirates barbaresques ; il a pu se croire sur le port de Tunis au moment où les amateurs ses compatriotes, revenus d'une course heureuse, vantent l'utilité de leur métier et les avantages de leur commerce ; mille souvenirs nationaux ont dû l'assaillir : c'est sans doute une galanterie qu'on lui avait préparée.

Liège, le 20 mai.

Monsieur le rédacteur,

L'usage des merveilleuses voitures à vapeur dont vous nous avez dit de si belles choses s'introduira-t-il bientôt parmi nous, ou serai-je longtemps encore condamné à faire périodiquement un voyage de cinq lieues en dix heures ?

Vous l'entendez, monsieur, cinq lieues en dix heures ! Et ce n'est ni au dixième ni au douzième siècle, mais bien au dix-neuvième que cela se passe.

Obligé de me rendre à Huy, une fois l'an, et ma fortune ne me permettant pas plus une place de diligence que mes jambes de soixante ans un voyage à pied, me voilà un jour du mois dernier, à neuf heures et demie du matin, au rivage d'Avroy, pour y prendre la barque, munie d'une demi livre de *sosison*, comme écrit le charcutier à la mode qui me l'avait fournie, d'une miche et d'une bouteille d'excellente bière du *café des Deux Fontaines*.

Le vent était contraire ; nous pûmes espérer d'abord de faire un peu plus d'un quart de lieue à l'heure. Le tems était pluvieux ; force me fut donc de rester dans l'intérieur, et pendant les six heures que nous mimes à nous rendre à Flône, j'eus, comme vous pensez, le loisir de m'ennuyer et d'examiner.

Treize passagers, moi compris, composaient l'embarcation. J'étais en face d'un gros monsieur, épicier-détaillant du quartier d'Outre-Meuse ; il était accompagné de sa femme et de quatre jeunes enfans. A ma droite se trouvait une dame tenant sur ses genoux un poupon non sévré, et qui, tourmenté ou de coliques ou de dentition, poussait à chaque instant des cris aigus. La mère les apaisait par un moyen très naturel, mais qui faisait baisser les yeux à un jeune seminariste placé vis-à-vis d'elle.

Ce pauvre jeune-homme était vraiment à plaindre. C'est en vain qu'il s'était pourvu, contre les ennuis ou les distractions du voyage, de *l'Essai sur l'indifférence* de M. de la Mennais. Il était décidé qu'il n'en lirait que trois pages. La femme de l'épicier-détaillant se mit à tricoter en parlant sucre et café à son mari. Leurs enfans parcoururent les six pieds restés libres dans notre étroit cabinet, nous assourdissant de leur joie bruyante. Une demoiselle assez élégamment mise, et deux sous-officiers belges complétaient la chambrée.

Une partie de *napolitain*, jeu de cartes portant naguère un nom moins décent, fut bientôt engagée entre nos deux militaires ; la demoiselle tira de son paquet un volume d'*Ibsibooz*. De tems en tems, lorsque le directeur de la barque entrait ou sortait, nos oreilles étaient frappées du bruit de grands éclats de rire. Des plaisanteries passablement grivoises nous venaient du net voisin, qu'en style de barque on appelle le *grand rouffe*, bien qu'il soit destiné aux *petites gens*. Il me parut que la partie la plus saillante de la conversation était l'œuvre d'une demi douzaine de dames dignes de figurer dans le *Voyage de Chaufontaine*, et à qui cinq ou six messieurs *Golzaud* pipe en bouche, chapeau sur l'oreille, en contaient.

Par économie, j'avais d'abord été tenté de me placer dans le *grand rouffe*, mais outre qu'une quantité de ballots avaient recréé de beaucoup l'appareil, la société m'en parut si démocratique que la crainte d'être à l'arrière jointe à un petit mouvement d'orgueil, me fit renoncer à mon projet.

La monotonie de notre voyage n'avait été interrompue jusqu'à Flône par aucun incident digne de remarque. Arrivés là, les diners commencèrent. Dans une pareille journée, c'est un événement, monsieur, qu'un dîner. Ce n'est point cependant une table d'hôte dont j'ai à vous offrir la description parfois pittoresque. Les diners dans la barque se rapprochent plutôt des repas à la carte, en ce sens que chacun se restaure à pari. La femme du négociant tira de son panier un énorme dindonneau dont l'aspect fit tressaillir les quatre enfans, et ne parut nullement déplaire au papa ; un pain blanc, parage, le milieu et dont les deux morceaux creusés servaient d'armoire à une provision de beurre ; du poivre, du sel ; deux bouteilles de vin et des fruits vinèrent compléter un joli dîner pour la circonstance.

Pendant que je me mettais en devoir d'attaquer mes provisions, le seminariste sortait de sa poche une collation aussi frugale que la mienne ; la demoiselle tira d'un petit paquet deux *amandés* et quelques macarons qui excitèrent chez les enfans du gros épicier des distractions épiques, de suite par un geste très-énergique de leur maman, qui savait vivre ; les militaires étaient sur la table une douzaine d'œufs durs, qui ne tardèrent pas à joindre leur parfum aux parfums qui embaumaient l'étroite cellule où la pluie nous tenait calfeutrés. A l'aspect de ma bouteille et de celles du marchand, la figure du directeur de la barque s'était rembrunie ; j'en cherchais la cause, quand je le vis sourire à la commande d'une bouteille de vin de pays par nos deux militaires.

J'avais achevé ma réfection lorsqu'on arriva à Engis. Le passant d'eau nous amena un jeune cavalier assez bien mis, porteur d'une impériale.



Son air inquiet me fit conjecturer qu'il craignait de rencontrer quelques connaissances aux yeux desquelles il eut été humilié de voyager dans un si misérable coche. Bientôt il parla, comme en passant, de son cheval jeune et vigoureux qui s'était blessé et qu'il avait dû laisser en route.

L'épicière dit à sa femme, à voix basse et avec un sourire malin, quelques mois que j'entendis en partie. J'en conclus que notre nouvel arrivant ne leur était pas inconnu; que l'histoire du cheval était fort équivoque et que le cavalier pourrait bien avoir très volontairement fait la moitié du chemin à pied; je remarquai, de mon côté, qu'il était muni d'un parapluie. Bientôt il tira à son tour une niche de son paquet et commanda une bouteille de bière, affirmant qu'il ne digérait point la viande en voyage, et que le vin lui était nuisible.

Le nouveau venu eut bientôt lié connaissance avec la demoiselle aux yeux bleus; il parvint même à lui faire accepter une verre de bière, ce qui ne parut point satisfaire nos deux sous-officiers; ils entamaient une seconde bouteille et n'avaient point épuisé la première sans prier, à diverses reprises, notre demoiselle, avec une urbanité toute française, de leur faire le plaisir d'accepter un verre de vin avec eux; ce qu'elle avait, à son avis, trop sèchement refusé.

Ces choses en étaient là quand le directeur, en déployant un petit sac de voyage, nous fit poliment comprendre que l'heure du paiement des places était arrivée. Cette circonstance parut contrarier, en interrompant notre conversation, l'épicière, qui, dinant depuis plus d'une heure, n'était pas encore au dessert. Je n'eus pas de peine à m'expliquer l'embonpoint de cet honnête citoyen. Il ne fit pas une pause depuis Flémalle jusqu'à la Maillieue, c'est-à-dire pendant deux heures; à lui seul, il expédia les trois quarts du Dinandineau, et des deux bouteilles de vin. Je n'oserais point parier que si on ne lui en prenait, cet homme me vint à bout de l'esturgeon qu'on portait au quai d'Avroy.

La partie de Napolitain s'était réengagée de plus belle entre nos deux militaires, et en sablant le vin du Cru leurs têtes commençaient à s'échauffer. Une idée fixe paraissait y fermenter, celle de l'affront qu'ils croyaient avoir reçu et qu'augmentait encore la préférence accordée au jeune homme impériale. Les mots de *begueule*, de *calicot*, de *péquin*, d'abord sourdement proférés, devenaient à chaque instant plus intelligibles; certains regards, le bruit des verres remis avec fracas sur la table après chaque libation, tout présageait un orage. Je ne sais si le jeune-homme s'en aperçut, mais bientôt, il se plaignit d'une migraine et alla prendre l'air sur le pont. Il était difficile de prévoir ce qui allait se passer lorsque la barque arriva. Nous étions à Flône, où l'on fait halte pendant une heure. Nos sous-officiers, qui étaient vraisemblablement des miliciens en congé, partirent pour la Hesbaye. Tout le monde sortit, à l'exception du cavalier démenté et de la belle demoiselle, qui restèrent dans la barque.

Nous partîmes de Flône à quatre heures; le vent n'avait point changé de direction; il augmentait de violence. Nous avançons de manière à nous faire ombre de coucher à bord. Nos jeunes gens paraissaient ne pas s'apercevoir de la lenteur de la marche. Leur intelligence avait fait de grands progrès pendant notre absence. La migraine avait disparu: le jeune homme était même un peu trop, ce qui fit baisser de nouveau les yeux au séminariste, et provoqua des réflexions très aigres et très morales de la femme de l'épicière.

Fatigué d'une immobilité de près de dix heures, et le tems ayant un peu changé, j'allais prendre l'air à mon tour sur le pont. Notre cavalier y était et se disposait à débarquer à la *Taverne à Meuse*, passage d'eau à une demi-lieue de Huy. Seul, du côté de la proue, il me parut embarrassé à mon approche. Je le vis remettre avec précipitation dans sa poche une paire de pistolets qu'il venait d'en faire tomber en tirant son mouchoir. J'ai appris depuis qu'il les avait chaussés pour entrer en ville et qu'il n'avait pas manqué de dire que son cheval blessé était resté au faubourg.

Nous débarquâmes à huit heures du soir, dix heures après notre départ. C'est-à-dire que nous mimes pour faire un voyage de cinq lieues le tems qui nous fallait à une voiture *Brook-Marquise* pour transporter un voyageur de Liège à Lyon. Afin d'être juste envers tout le monde, j'ai déjà dit que le tems était contraire; je dois ajouter qu'un obstacle indépendant du directeur, retarda le départ d'une demi-heure, ce qui ne m'empêche pas de former des vœux pour l'établissement de nouveaux moyens de transport aussi prompts qu'économiques. Veuillez donc m'informer de tous les perfectionnements qui signaleront à l'avenir la mécanique roulante, et agréer, etc.

*Leblou.*

## NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Le marquis de Villeveille, ami de Voltaire, et l'un des conservateurs de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, vient de mourir, dans un âge avancé.

M. Fabre d'Olivet, auteur de plusieurs ouvrages de philologie, où l'histoire s'alliait souvent avec la science, vient de mourir à Paris.

M. Desbrennes, fils de M. le juge-de-peace du canton d'Anderlecht, qui a obtenu récemment d'une manière distinguée pour le prix de peinture à Bruxelles, vient d'être admis avec MM. Geens de Gand, et Dubois de Bruges, à concourir à l'académie royale d'Amsterdam pour le grand prix de peinture.

M. Laporte, directeur du petit Théâtre-Français à Londres, est tombé dans une trappe qui s'était ouverte sous ses pieds; cette chute pouvait être mortelle; M. Laporte a eu deux côtes froissées. Il y a peu de jours Mlle Grassari, à l'opéra de Paris, a failli être victime d'un accident semblable: une rampe de quinquets est tombée à ses pieds; il ne s'en est suivi qu'un évanouissement. Quand Mlle Grassari a reparu dans le courant de la pièce, le public a témoigné par de nombreux applaudissements tout l'intérêt qu'il porte à cette aimable actrice d'origine presque Liégeoise.

36 pièces nouvelles seulement ont été données, dans le courant de 1824, aux théâtres de l'Allemagne, tandis qu'à Paris on en a représenté 191.

## COMMERCE.

La quantité de laine d'agneau et de mouton importée dans la Grande-Bretagne a été, en 1822, de 19,058,080 livres; en 1823, de 19,366,775 l. et en 1824, de 22,550,090 l., outre environ un million de plus venant d'Irlande; plus de la moitié des laines étrangères est venue d'Allemagne, et environ un quart est venu d'Espagne.

Le brick royal de *Gier* (Vantour), qui avait relâché aux Dunes (Angleterre), d'où il avait continué le 29 avril sa route pour la Méditerranée, était rentré de nouveau à Falmouth, d'où il a finalement continué son voyage le 9 de ce mois.

La corvette royale de *Arend* (l'Aigle), capitaine Machielsen, se rendant à Philadelphie, a fait voile de la rade de Flessingue, le 13 de ce mois.

## BOURSE D'ANVERS, du 20 mai.

**EFFETS PUBLICS.** — Ils ont fait bonne contenance aux cours d'hiver.  
**CHANGES.** — L'Amsterdam court a été peu recherché, il s'est offert à 378 0/10 de perte; le Londres court s'est placé à 3976, il est resté papier, et le papier à deux mois à 3973 1/2, il est également resté papier à ce taux; le Paris s'est traité à la cote d'hier; le Francfort et Hambourg sont restés sans affaires.

**MARCHANDISES.** — Il s'est vendu divers lots de café: 1,000 balles de Batavia à 39 cents; 200 barils de Cuba de 38, 39 3/4 à 41 1/2 cents, 62 balles Portorico à 38 1/2 cents, et 200 balles Havane dont le prix est inconnu.

Les sucres restent demandés: on a payé fl. 23 1/2 pour 100 caisses Havane blond, fl. 19 pour 400 nattes Bourbon, en entrepôt.

## BOURSE D'AMSTERDAM, du 15 mai.

Dette act., 59, 59 1/2 1/2 1/4; différée, 1 1/8 1 1/4 1 1/16, Bill. de chance, 37 1/4 38 1/4; Syndicat d'amortissement, 99 1/2 100 99 3/4. Rentes remb. 88 1/4 3/4 1/2. Lots de, 95 96. Actions de la soc. com. 102 3/4 103 1/2 1/4.

**MARCHANDISES.** — Le froment s'est vendu hier pour les besoins de la consommation aux précédents prix; le roux de Pologne, du poids de 127 l., fut payé fl. 200; celui de Rostock, de 127 l., de fl. 152 à 155; le nouveau de Bovenland, de 126 l., fl. 142, de très beau de 129 l., par petites parties, fl. 158; le nouveau de la Frise, de 123 à 125 l., de fl. 120 à 130; et celui de Groningue, de 120 l., fl. 105.

**SEIGLE.** — Par suite des bas prix, l'article a été mieux demandé, particulièrement par spéculation. Par parties, le vieux de Prusse sur grenier, de 170 l., s'est vendu fl. 105; de nouveau sur navire, de 119 à 120 l., fl. 100; celui de Poméranie sur grenier, de 125 l., fl. 100 au comptant; celui de Holstein, de 120 l., fl. 85; celui d'Overyssel, de 120 à 122 l., de fl. 85 à 90; celui de Frise sur navire, de 117 l., fl. 68; celui de Drenthe sur grenier, de 119 à 122 l., de fl. 85 à 88; et celui du Brabant sur navire, de 120 l., fl. 88.

**ORGE.** — Les bonnes qualités se soutiennent, tandis que celles inférieures sont faibles: celle du Holstein, de 108, 109 et 112 l., a valu fl. 70, 77 et 85; celle de Stettin, de 105 l., fl. 75, et celle d'hiver de 103 à 104 l. de fl. 85 à 86.

**AVOINE.** — Sans variations; la fine de Frise, de 84 l., s'est faite à fl. 64; la grosse de Groningue, de 93 l., à fl. 71; et l'ordinaire à fourrage, de 75 l., fl. 46.

**BLÉ SARRASIN.** — Les prix se soutiennent; celui d'Amersfort et de Nykerke, de 120 l., livrable au Zaan, fut payé fl. 100.

**HUILES.** — Celle de navette aux conditions ord., s'est faite à fl. 28, livrable de suite, de fl. 26 1/2 à 27; pour septembre, à fl. 29, 30 et 29 1/2, pour octobre, à fl. 30, 30 1/2, 30; pour novembre, à fl. 30 1/2, 31 et 30. L'huile de lin est cotée fl. 36 1/2, et celle de chanvre fl. 24.

**TOURTEAUX.** — Ceux de navette valent de fl. 36 à 40 par mille, et ceux de lin de fl. 6 1/2 à 8 par cent pièces.

## ENIGME.

Je ne me pique point d'avoir de volonté;  
On me croit d'un côté; crac je fais volte-face.  
Je sais qu'on rit souvent de ma mobilité.  
Mais en tournant toujours je conserve ma place.

Le mot du dernier logogriphe est *échevin*, où l'on trouve *vin*, *niche*, *vice*, *chien*, *échine*, *Eve*.

## TEMPÉRATURE DU 21 MAI.

A 9 h. du mat., 12 1/2 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 18 d. au-dessus.

## TAXE DU PAIN. — Du 21 mai.

PAIN DE	Seigle. . . . .	3 s. 3 l.
	Ménage. . . . .	6 s. 1 «
	Blanc. . . . .	9 s. 0 l.

## ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 18 et 19 mai.

**Naissances:** 2 garçons, 2 filles.

**Décès:** 2 garçons, 1 fille, 4 hommes, 1 femme; savoir:

Lambert Baiwir, âgé de 59 ans, tailleur, rue des Ursulines, veuf de Marguerite Carelle.

Toussaint Joiris, âgé de 79 ans, ex-chatoine, rue Grande-Bèche.

Eyraud Lambermont, âgé de 85 ans, cordonnier, rue Grande-Bèche, veuf d'Anne Debruge.

Jean-Henri Francois Bodson, âgé de 72 ans, marchand de fer, rue sur la Batte, veuf de Marie Revers.

Marie-Petronille Foidart, âgée de 20 ans, sans prof., rue Fragnée, épouse de Joseph Georges-Hubert Ferbeck.

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Aujourd'hui dimanche, **DIVERTISSEMENT** chez le sieur **BOLSÉE**, faubourg Vivegnis, n° 302.

(345) Dimanche et lundi fête de la Pentecôte, on donnera **BAL** au petit Sans-Souci, sur Avroy.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public que le *grand Waux-Hall champêtre* à la Boverie, maison de H. Forie, étant ouvert depuis le 8 mai, il y donnera un *grand concert*, dimanche prochain, 22 courant. On commencera à 5 heures du soir.  
Jean STREP.

A l'occasion de la **FÊTE D'ANS**, on jettera, aujourd'hui dimanche et demain lundi une roue de gros dindons, à la maison enseignée de **MARENGO**, où il y aura **BAL** les mêmes jours.

**MAGASIN DE MEUBLES EN ACAJOU**, rue Pont-d'Avroy, n. 533.

G. LEGRAND, donne avis qu'il a un assortiment de beaux meubles qu'il vend à des prix modérés. — Quartier garni à louer, même n°.



Vente en vertu de jugement.

( ) Le lundi, 13 juin 1825, aux deux heures de relevée, on exposera en vente aux enchères publiques en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BERTRAND, notaire, sise place St. Pierre, n<sup>o</sup>. 871,

1<sup>o</sup>. Une maison, grange, étables, avec environ 87 perches 188 palmes de prairie y contigue, sises en lieu dit *Elleveie*, commune de Rocour;

2<sup>o</sup>. Et le droit de réméré sur 65 perches 391 palmes environ de prairie, située en lieu dit *Biettiné*, audit Rocour.

(352) A louer dès à présent, en tout ou en partie, une belle et grande maison sise à Ste. Walburge, n<sup>o</sup> 29, à proximité de l'église, avec jardin et prairie. S'adresser au notaire PAQUE.

GILLOÏ-NOSSENT, rue du Pont-d'Ile, n<sup>o</sup> 32,

Vient de recevoir un assortiment de cote-pily, uni, rayé et ombré; barrège uni et rayé-ombré, jacouats uni et rayé, ghingance rayée-ombrée; batiste écri rayé; madras et robac nouveaux; voiles et schals en tulle bobin; pélélines en tulle blanche et en tulle noire; fichus en gaze blonde et fichus grenadine ombré; fichus barrège et tourbillon; schals cachemire et barrège à rosas; ombrelles nouvelles, bas de soie noirs et blancs, gants; gilets nouveaux en toilinettes et piqué; bas et chaussettes écri et autres, etc., etc.

LEJFUNE-BLONDEN, Hôtel de France, a l'honneur d'informer le public qu'à dater d'aujourd'hui dimanche, son char-à-bancs repartira une seconde fois pour Chaudfontaine à une heure après-dîner pour être de retour à Liège le soir. Le premier départ a toujours lieu à huit heures du matin.

A louer pour la St-Jean un beau et vaste quartier, Place Verte, n<sup>o</sup> 42.

Grand quartier ou maison garni ou non, à louer, au Marché-Neuf, numéro 727.

(342) A vendre ou louer dès-à-présent la belle maison de campagne dite château partie meublée, réunissant bain, toutes les commodités et agréments possibles avec trois bonniers ou environ de jardins légumier et fruitier, vergers, bosquet et étang sise à Haccourt, près la grande route de Liège à Maestricht, et à même distance de ces deux villes, on pourrait en même temps acquérir la ferme et biens dépendant de ce château consistant en douze bonniers de prairie et terre de première qualité. L'acquéreur aura toute sûreté et facilité pour le paiement. S'adresser au notaire Richard.

LICITATION.

( ) Le lundi 30 mai, à trois heures de l'après-midi, le notaire BERTRAND vendra à l'enchère, en son étude place St. Pierre, numéro 871, une maison spacieuse, en très-bon état, située à Liège, rue Saint Hubert, numéro 578, à côté de la rue des Bons-Enfants et de l'hôtel du gouvernement. Les titres de propriété et les conditions de la vente sont déposés en l'étude dudit notaire.

(298) A vendre le moulin des Grandes Oies, Outre-Meuse, avec distillerie, jardin et prairie. S'adresser pour le prix et conditions à M. le notaire PAQUE, ou au Sr. J. SMELTEN, Outre-Meuse, n<sup>o</sup>. 1131.

(176) A louer pour mai prochain, une jolie maison d'habitation, très-propre au commerce et déjà achalandée, avec étables, 27 perches de jardin et verger, et, si on le désire, 57 perches de prairie, le tout contigu, dans un site agréable, au hameau de Pair, commune de Clavier, en Condroz. S'y adresser pour les conditions, ainsi que chez M<sup>e</sup> PIRET, avoué, rue des Carmes, n<sup>o</sup> 296, à Liège.

CIRAGE ANGLAIS de la maison ROBERT WARRENS, de LONDRES.

Les qualités estimables de cette composition lui ont valu depuis nombre d'années, dans la Grande-Bretagne et les principales villes du royaume, la préférence sur les autres compositions de ce genre.

Le seul dépôt de ce cirage dans cette province, se trouve en cette ville chez le Sr. SALKIN, rue du Pont-d'Avroy. Il est maintenant assorti dans toutes les grandeurs de barils qu'il continue de vendre à prix fixe.

( ) Mardi 25 mai 1825, à deux heures de relevée, en l'étude et par le ministère du notaire Delvaux, il sera procédé définitivement et sans remise à l'adjudication volontaire d'une maison située à Liège, rue de la Casquette n. 747, occupée par M. le contrôleur Closon, sur la mise à prix de 4300 florins du royaume.

Faillite du Sieur Jacques Dubois.

MM. les créanciers du sieur Jacques Dubois (vu la remise accordée par M. le juge-commissaire), sont invités à se réunir de nouveau, mardi 24 mai courant, à trois heures de relevée, au local du tribunal de commerce, pour être procédé à un concordat ou passer un contrat d'union, conformément aux articles 514 et suivans du code de commerce.

J. J. PICARD, F. P. J. ROBERT, J. H. DEMONCEAU.

( ) Superbe collection de livres de théologie, piété, histoire, jurisprudence, médecine, littérature et autres de tous genres, dont la vente aura lieu les 31 mai, 1<sup>er</sup> et 3 juin prochains, en l'étude du notaire KEPPENE, sise à Liège, rue St. Hubert, n<sup>o</sup> 591, où le catalogue se distribue au prix de dix cents.

Maison à vendre et à rendre, rue sous la Petite-Tour, numéro 71, avantageusement connue pour le commerce. S'adresser rue Hors-Château, n<sup>o</sup> 435.

( ) La commission administrative des hospices civils de Liège mettra en adjudication, par voie de soumissions, la fourniture de 8166 livres nouvelles de beurre de Herve, première qualité. Les soumissions devront être écrites sur papier timbré, désigner en argent des Pays-Bas et en toutes lettres le prix fixe de la livre, et être remises au plus tard le 25 mai 1825, avant midi, au secrétariat, où l'on peut prendre inspection du cahier des charges. — NB. Toute fraction autre que d'un demi-cent ne sera pas admise.

( ) La commission administrative des hospices civils de Liège mettra en adjudication par voie de soumissions la fourniture de 391 charretées de menu charbon de terre, dit *charbonnage*, première qualité; les soumissions devront être écrites sur papier timbré, désigner en argent des Pays-Bas et en toutes lettres le prix de la charretée franche de charroi et d'acquit, le nom de la houillère et le lieu du magasin et être remises cachetées au plus tard le 25 mai 1825, avant midi, au secrétariat où l'on peut prendre inspection du cahier des charges.

A louer de suite la moitié d'une belle maison à neuf milles de Liège, au centre d'une commune, proche l'église du lieu et sur le bord d'une rivière, propre à tout commerce quelconque, ou pour des personnes qui voudraient jouir de la campagne, par an ou par mois, au désir des amateurs. S'adresser au n<sup>o</sup> 555, rue d'Avroy, à Liège.

Lundi 23 mai, à dix heures du matin, le notaire PARMETIER procédera, en son étude place de la Comédie, n<sup>o</sup> 784, à la vente aux enchères de la ferme de la Dickée, en la commune de Mons, canton de Hollogne-aux-Pierres, consistant en bâtimens d'exploitation, jardin, verger et terres labourables, divisés en 16 lots, dont 3 en la commune de Flemalle-Grande. S'adresser, pour plus amples renseignements, audit notaire, dépositaire du cahier des charges de cette vente.

N. B. Ces biens ne sont grevés d'aucune dette, ni hypothèque.

( ) Les certificats de rentes remboursables sur les domaines, devant être reçus d'après la loi comme numéraire, pour leur valeur nominale, dans les ventes de domaines dont l'aliénation est autorisée par l'article 7 de la loi du 27 décembre 1821, j'offre mes services aux personnes qui pourraient obtenir des adjudications auxdites ventes, pour leur procurer de ces valeurs le plus promptement, et le plus économiquement possible.

Je me charge aussi de placer les fonds appartenant aux fabriques d'église, bureaux de bienfaisance et, en achat d'inscriptions sur le grand livre de la dette nationale active d'Amsterdam ou de Bruxelles.

La banque d'Amsterdam étant en ce moment occupée à soigner le tirage des billets de chance pour 25 années, j'ai l'honneur de prévenir les porteurs de ces valeurs, que je reçois journalièrement les listes provenant dudit tirage, et qu'ils peuvent se présenter chez moi, pour s'assurer si le sort les a favorisés.

M. F. J. FRÉSART, rue vis-à-vis Ste. Croix, n<sup>o</sup>. 867.

Jeudi vingt-six mai prochain, à deux heures de relevée au domicile de Mr. Georges, greffier du juge-de-peace, à Herve, le syndic définitif de la faillite de Jacques Mathen et sœur, fera exposer en vente publique les capitaux dont le détail suit :

1<sup>o</sup> Un capital de 229 fl. 74 c. P.-B., dû par Jean-Joseph Mathen, demeurant à Charneux, commune de Battice.

2<sup>o</sup> Un capital de 77 fl. 24 c. P. B., dû par le même.

3<sup>o</sup> Un capital de 114 fl. 87 c. P. B., dû par Barth. Waucomont, de la commune de Charneux.

4<sup>o</sup> Un capital de 114 fl. 87 c. P. B., dû par les enfans feu l'avocat Neujean, de Herve.

5<sup>o</sup> Un capital de 229 fl. 74 c. P. B., dû par les enfans Jardinet, de Dison.

6<sup>o</sup> Un capital de 287 fl. 18 c. P. B., dû par les enfans feu Hubert Thalu, de Herve.

Les capitaux désignés n<sup>o</sup> 1, 2, 3 et 4; la moitié de ceux désignés n<sup>o</sup> 5 et 6, appartiennent à la masse en nue propriété, l'usufruit compétant à Mr. François-Joseph Perpete, chirurgien à Herve; l'autre moitié de ceux n<sup>o</sup> 5 et 6, appartient à ladite masse en pleine propriété.

La vente se fera en présence de Mr. le juge-de-peace du canton de Herve, par le ministère de M<sup>e</sup> BIERLAIRE, notaire à Thimister, spécialement désigné à cette fin par ordonnance du juge-commissaire de la faillite.

Le cahier des charges est déposé chez ledit notaire, et chez Mr. DEMONCEAU, avocat, à Herve.